#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

## Commune de MONTLAUR

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation: 14/03/2013

Date d'affichage:

Séance du 22 mars 2013 L'an deux mille treize

Et le vingt-deux mars à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.

Présents: Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULIANI-SOLIER

MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER

Excusées: Mmes COVINHES Brigitte et RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération N°10 -2013

Approbation du compte administratif 2012 M49-Assainissement

Mme ZULIANI-SOLIER, adjoint aux finances présente le compte administratif 2012 :

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 de la commune (M49-Assainissement) dont le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

### <u>Section d'exploitation</u>:

Dépenses : 3206,24 € Recettes : 2072.97 €

Résultat - 1133,67 € (déficit)

Sectiond' Investissement : Dépenses : 33 492,89 € Recettes : 6 689.14 €

**Résultat : - 26 803,75 € (déficit)** 

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Suivent les signatures au registre des membres présents Pour copie conforme.

> Le Maire, Francis CASTAN